



Le 4 décembre 2014, ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail !

Votez pour les listes CGT aux GTE, CAPL, CAPD.



En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 65 ou 87 59

Ne pas jeter sur la voie publique

Adjoint des Cadres Hospitaliers : des professionnels de plus en plus spécialisés, de moins en moins reconnus, A l'avenir incertain!



Peu de concours mais beaucoup de contractuel-les = extinction des ACH ou opportunité d'une vraie reconnaissance ?

Les dernières retouches aux grilles d'A.C.H. intervenues au 1er février 2014 illustrent et confirment notre déclin professionnel. Aujourd'hui notre rémunération débute à 1 486.33€ soit 31€ au-dessus du SMIC (1 445.38€) pour un recrutement officiellement niveau Bac, et pour quelles responsabilités !

De plus, au final après les différents protocoles, la carrière a été allongée de 3 ans (de 28 ans en mai 2011 à 31 ans en février 2014).

Malgré des conditions de travail difficiles, une rémunération indécente, des responsabilités croissantes, des fonctions en perpétuelle évolution (cadre administratif de pôles, mandataire judiciaire à la protection de majeurs...) nous restons motivé-e-s.

Nous, Adjoint des Cadres Hospitaliers : des professionnels sans avenir ?

Des actions, tant locales que nationales, ont eu lieu dans de nombreux établissements pour nos catégories, soutenues par l'UFMICT-CGT ; le ministère reste sourd à nos attentes légitimes.

La CGT avait dénoncé et refusé le NES (Nouvel espace statutaire), statut au rabais, très éloigné des attentes des professionnel-le-s fortement exprimées dans les mobilisations de ces dernières années. Il est la négation des responsabilités exercées par les ACH, un corps administratif essentiel au bon fonctionnement de l'hôpital public, car véritable charnière entre les personnels d'exécution et de direction.

ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

L'Adjoint des cadres n'existe pas dans le très officiel Répertoire des métiers de la FPH

Nous sommes des fonctions ! Ce n'est pas pour nous rassurer, serions-nous un grade en voie d'extinction ? Cela entraîne surtout la porte ouverte au recours systématique aux contractuel-les.

Nos collègues du privé ont toute leur place auprès de nous, mais l'accès au corps des A.C.H. se fait par concours et le droit à la formation doit permettre aux titulaires d'évoluer et de briguer de nouveaux postes.

La formation à l'emploi doit être sérieuse, à l'image de celle de nos collègues du Trésor et des Impôts (12 mois). Elle doit être proposée tout au long de la carrière, encouragée par une évolution plus rapide dans la grille. Mais faisons une force de ces faiblesses par la reconnaissance de notre polyvalence, de nos compétences, que nos responsables ne méconnaissent pas puisque nombre de directeurs ont appris le terrain par un ADCH !



Notre secteur d'activité a connu de nombreuses évolutions exigeant des compétences de plus en plus pointues dans un cadre de polyvalence imposée

Un statut et une grille indiciaire en rapport avec les missions exercées doit s'imposer au Ministère de la Santé comme une évidence. Le Service Public Hospitalier ne peut fonctionner qu'avec des personnels motivés, dévoués et consciencieux, mais surtout reconnus.

Dans le cadre des négociations catégorie C, le gouvernement a décidé unilatéralement de privilégier le bas de la catégorie C et de favoriser l'accélération des passages d'échelons de certaines échelles plutôt qu'une revalorisation uniforme et conséquente. Ces mesures n'ont que très faiblement amélioré le pouvoir d'achat et ne sont qu'une anticipation de l'augmentation du SMIC, avec pour objectif principal de ne plus obliger la Fonction publique à relever le minimum de la grille des fonctionnaires pendant deux ans, quand le SMIC est relevé au 1^{er} janvier de chaque année...

Augmenter les salaires : une Urgence !

Le salaire doit permettre de vivre dans la dignité, de se nourrir, de se vêtir, d'accéder à un logement décent, d'assurer l'éducation de ses enfants, de se distraire, de se cultiver, etc.



Faisons entendre notre voix, portons haut nos revendications, défendons notre travail AVEC LE VOTE CGT !

AVEC LA CGT, REVENDIQUONS :

- ➔ **L'augmentation du point d'indice, la refonte des grilles pour tenir compte des qualifications, et le déblocage du déroulement de carrière des agents,**
- ➔ **La revalorisation des salaires : la CGT revendique le SMIC à 1 700 €,**
- ➔ **Une meilleure reconnaissance des qualifications, reconnaissance des CAP et du BEP à 1,2 fois le SMIC, les Bac Pro à 1,4 fois,**
- ➔ **Le passage en catégorie B de tous les agents en position d'encadrement,**
- ➔ **La création d'emplois techniques et administratifs,**
- ➔ **Le respect des filières professionnelles...**

